OBSERVATOIRE DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT

Regards croisés sur l'intérim

Parcours et stratégies d'emploi

2

JUILLET 2022

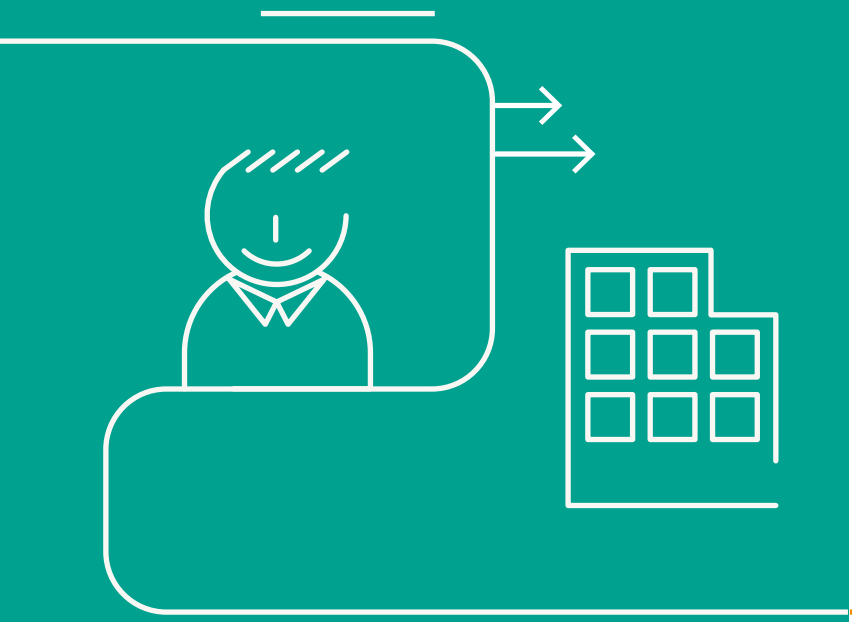

Sommaire

Partie 1
LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN INTÉRIM 7

1. La situation à l'entrée en intérim 8

2. Qu'attendent-ils de l'intérim ? 14

Partie 2
LES PARCOURS PROFESSIONNELS SUR UN AN 17

EN MARS 2022, 1 500 INTÉRIMAIRES ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

500
nouveaux entrants intérimaires en mars 2021
(première inscription en intérim entre 2020 et 2021 et en mission d'intérim en mars 2021)

1 500
intérimaires en mars 2021
(première inscription en intérim avant 2020 ou entre 2020 et 2021, donc quelle que soit l'ancienneté)

INTERROGÉS PAR TÉLÉPHONE PAR BVA

Partie 1

LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN INTÉRIM

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

ÉCHANTILLON INTERROGÉ

500
nouveaux entrants intérimaires en mars 2021
(première inscription en intérim entre 2020 et 2021 et en mission d'intérim en mars 2021)

1. La situation à l'entrée en intérim

Une population qui reste majoritairement masculine

Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2020/2021

POPULATION ▶
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

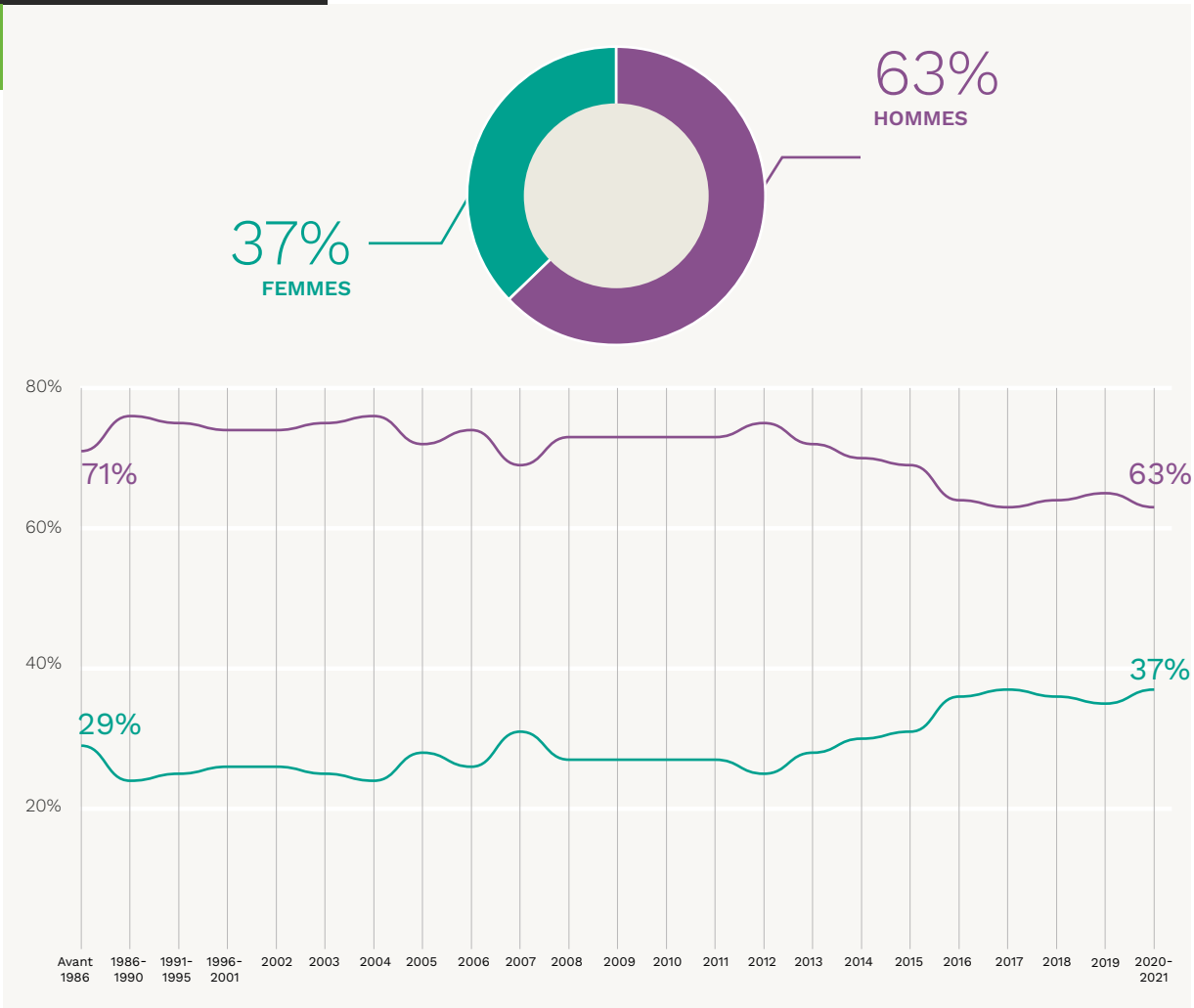

63%

des nouveaux entrants en intérim sont des **hommes.**

La légère féminisation du secteur observée dès la cohorte de 2016 semble se stabiliser et peine à atteindre le cap des 40%.

Une première inscription en agence d'emploi qui survient plus tard dans la vie des individus

Âge de la première inscription dans une agence d'emploi

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

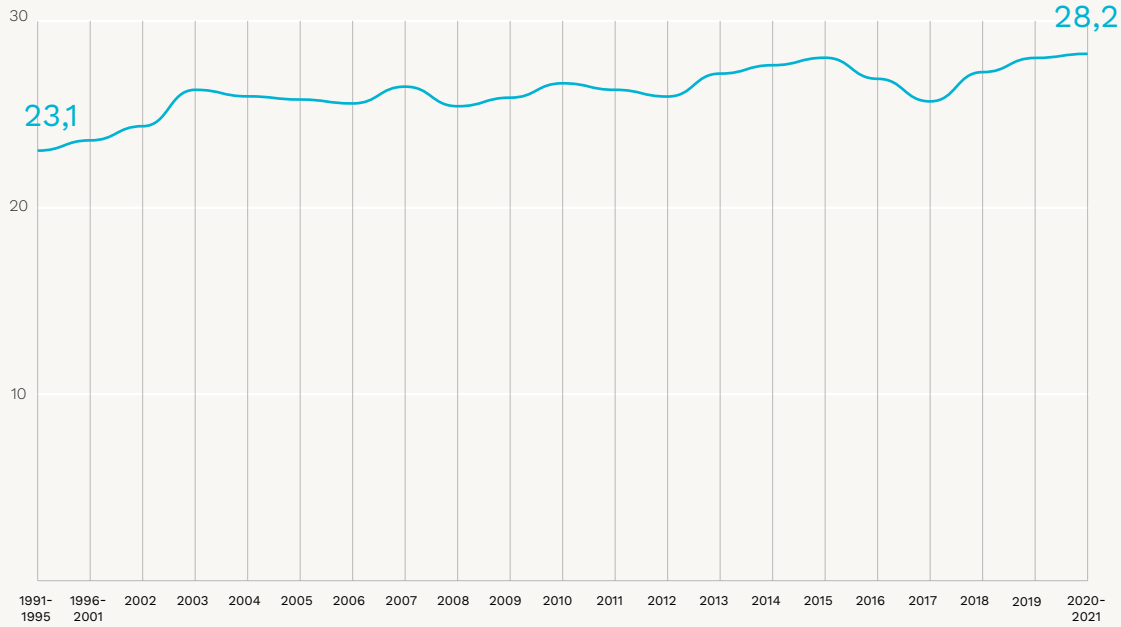

Les nouveaux entrants 2020/2021 ont en moyenne **plus de 28 ans lors de leur inscription en agence d'emploi.**

L'âge moyen d'entrée en intérim **atteint son niveau le plus élevé** avec la cohorte de nouveaux entrants 2020-2021.

L'âge moyen d'entrée en intérim est passé d'environ 23 ans à un peu plus de 28 ans entre les années 1991/1995 et aujourd'hui.

Au moment de leur inscription, deux tiers des personnes entrées en intérim en 2020/2021 étaient sans emploi

QUESTION
Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?

POPULATION ▶
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

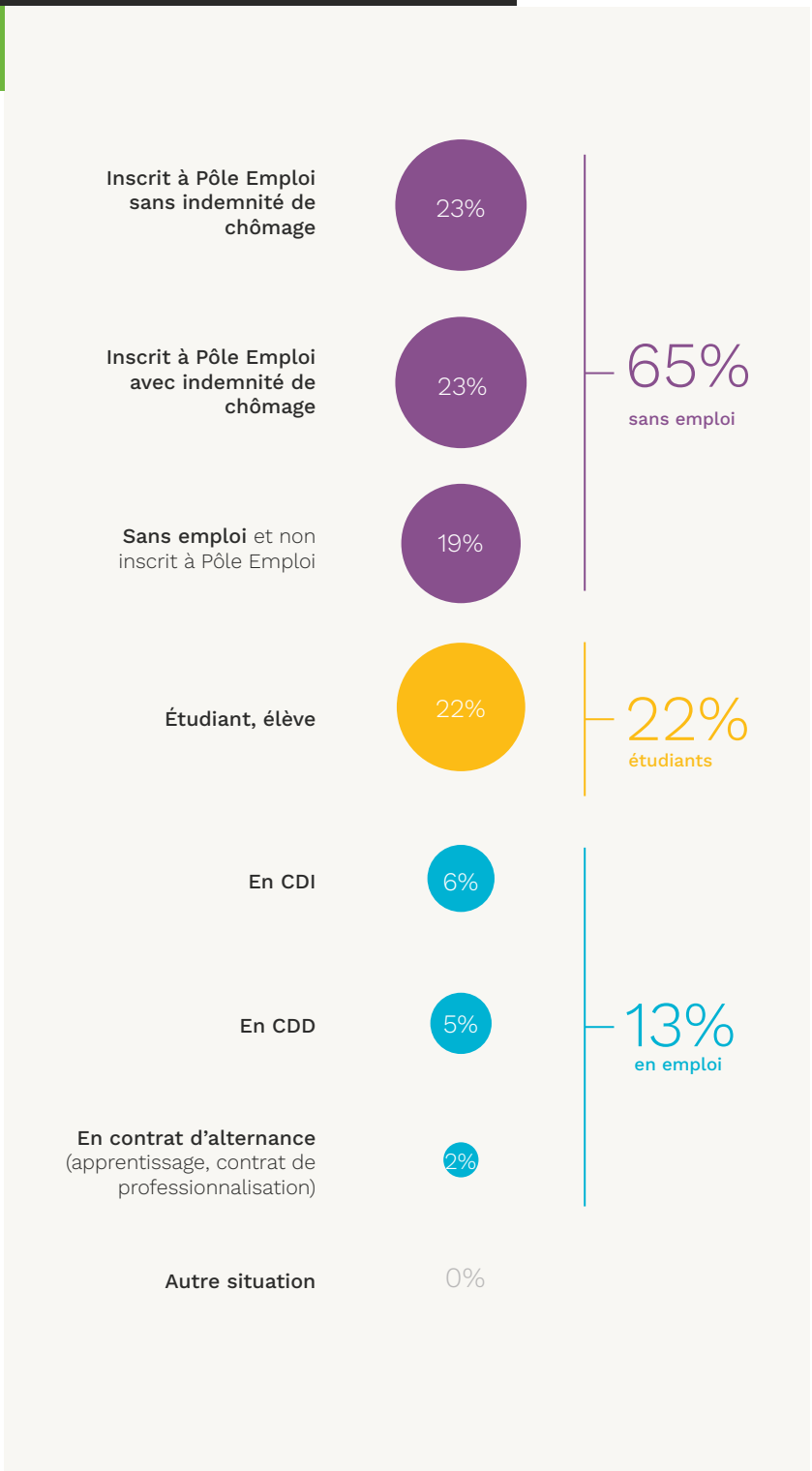

65%
des nouveaux entrants en 2020/2021 étaient **sans emploi** au moment de leur inscription en agence d'emploi : 46% inscrits à Pôle emploi (avec ou sans indemnité) et 19% non inscrits

22% (+7 points)
étaient étudiants.

13% (-4 points)
étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance.

Ces personnes ont ainsi pu connaitre diverses situations professionnelles avant leur 1re inscription.

Une proportion des personnes sans emploi en légère baisse cette année, au profit d'une hausse de la part des étudiants

Situation professionnelle au moment de la 1re inscription en agence d'emploi selon la date d'inscription

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

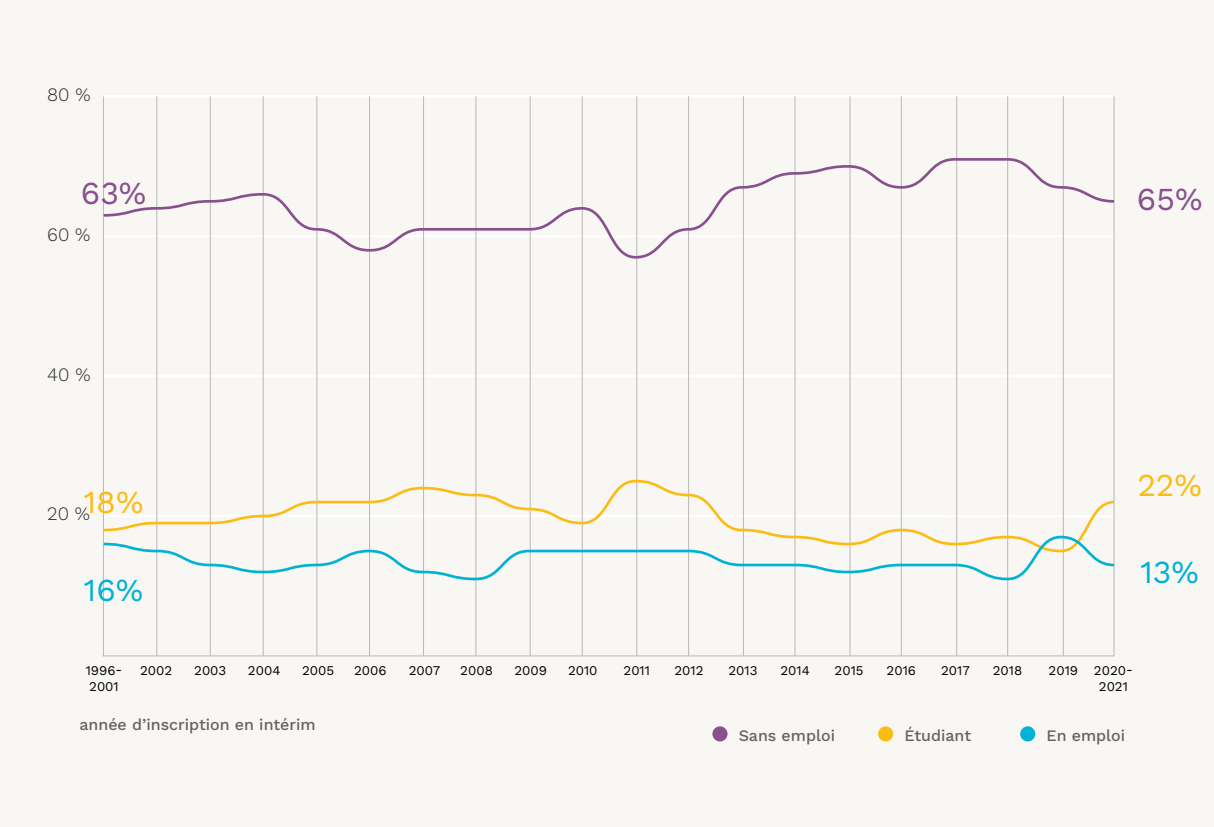

Quelle que soit la période étudiée **les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi** au moment de leur 1re inscription.

Leur proportion varie sensiblement selon le **contexte économique et social de la période étudiée.**

Ainsi, dans un climat de fortes demandes en recrutement, on observe à nouveau une légère baisse de la part des nouveaux inscrits sortant d'une période sans emploi ainsi qu'une hausse de ceux tout juste sortis de leur parcours scolaire / universitaire.

La majorité des personnes entrées en intérim en 2020/2021 avait déjà fait l'expérience du CDI ou du CDD avant l'entrée en intérim

QUESTION
Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?

POPULATION ▶
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

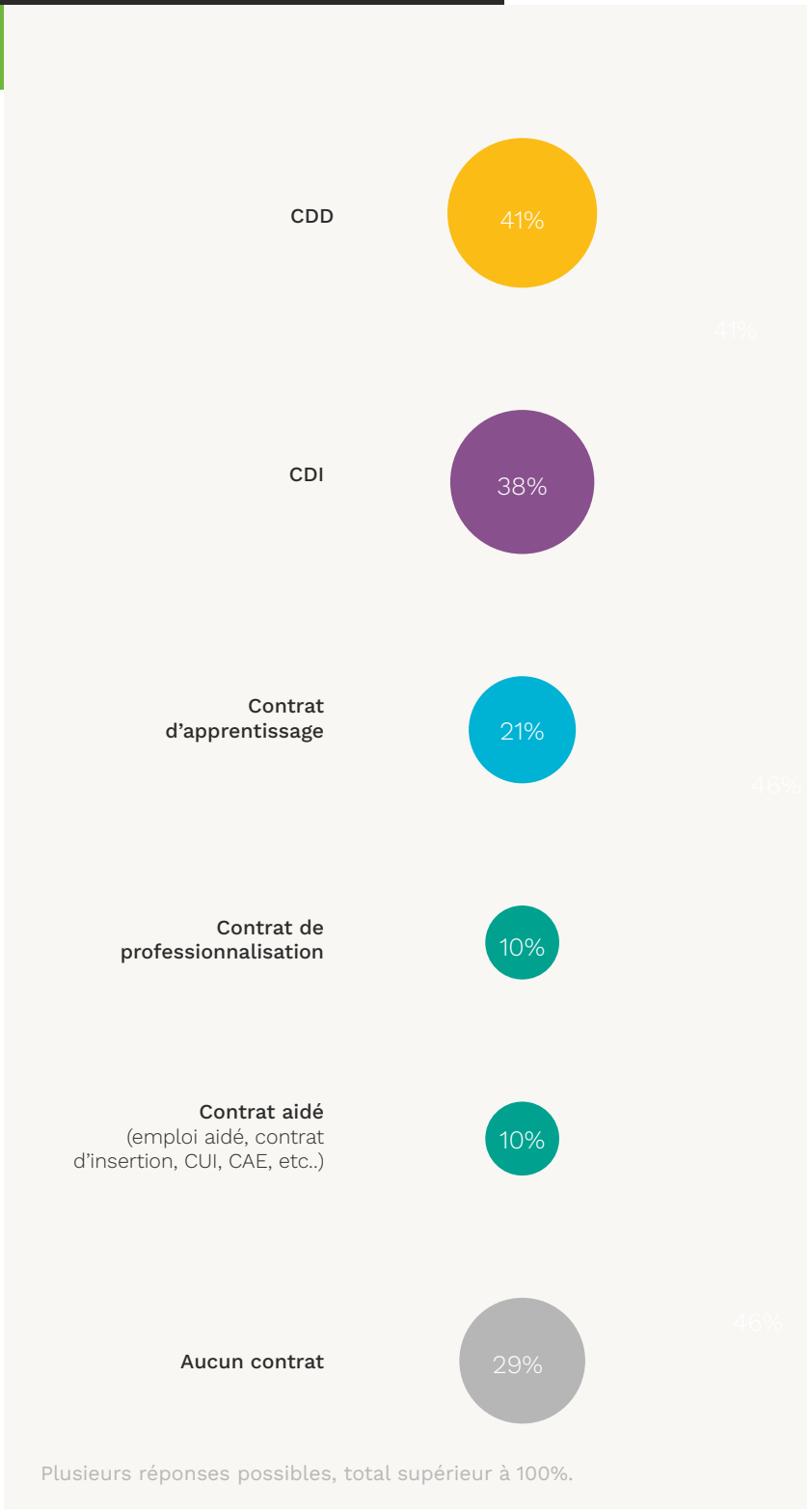

62%
des nouveaux entrants en 2020/2021 ont connu **au moins une expérience de CDI ou CDD** avant leur entrée en intérim.

41%
déclarent avoir connu une expérience en CDD

et

38%
ont été en CDI avant leur inscription en agence d'emploi.

29%
n'avait donc connu **aucune autre forme d'emploi** auparavant.

L'expérience du CDD et du CDI des individus avant leur entrée en intérim connaît une légère baisse

Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

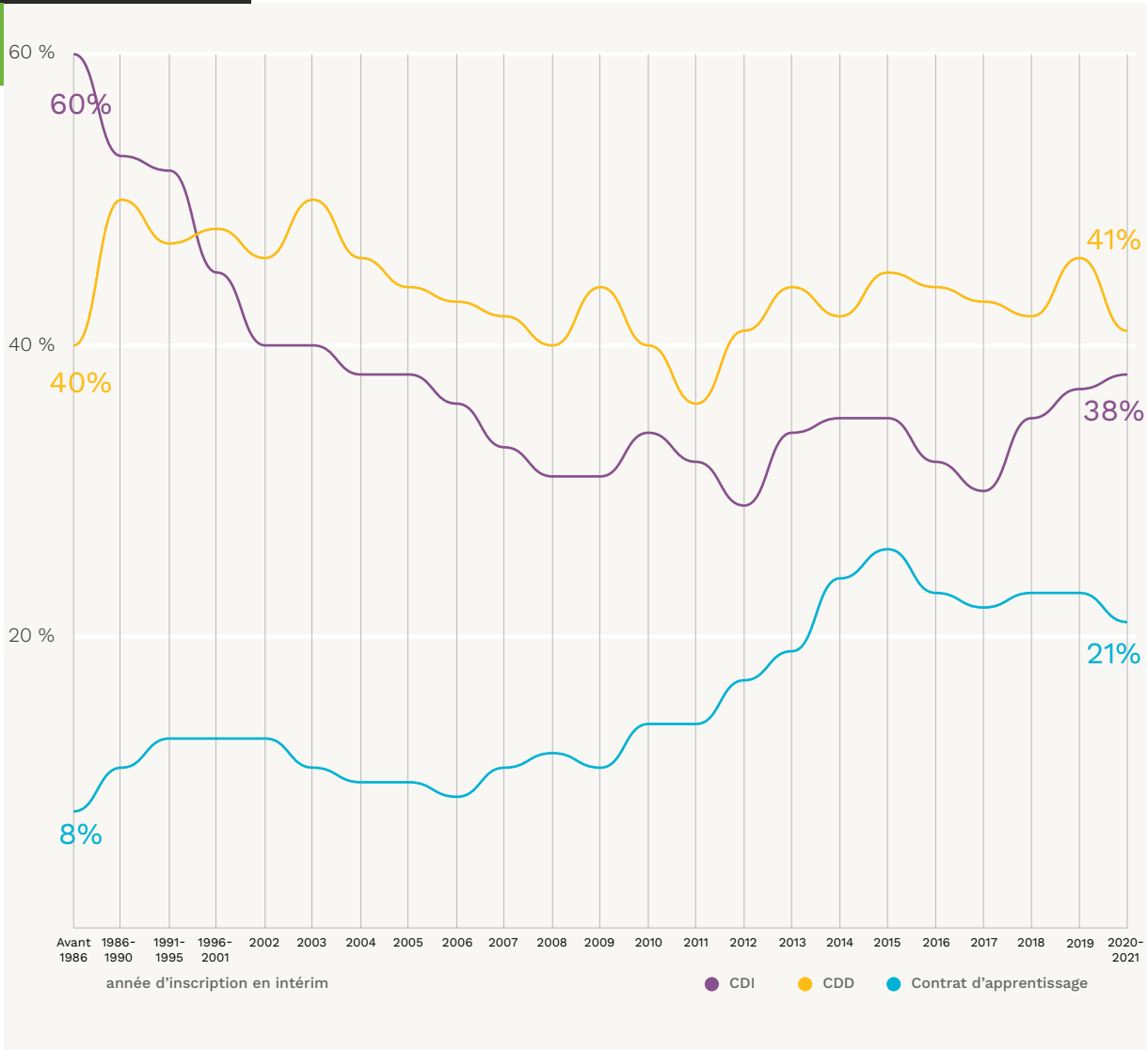

Dans l'ensemble, **les expériences en CDI avant l'inscription en intérim** ont enregistré une baisse significative au cours de 25 dernières années (-19 pts).

La part des nouveaux entrants ayant eu des contrats à durée déterminée baisse en comparaison avec la cohorte 2019 (- 3 pts).

2. Qu’attendent-ils de l’intérim ?

Le besoin de travailler rapidement demeure la principale raison du recours à l’intérim

QUESTION
Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?

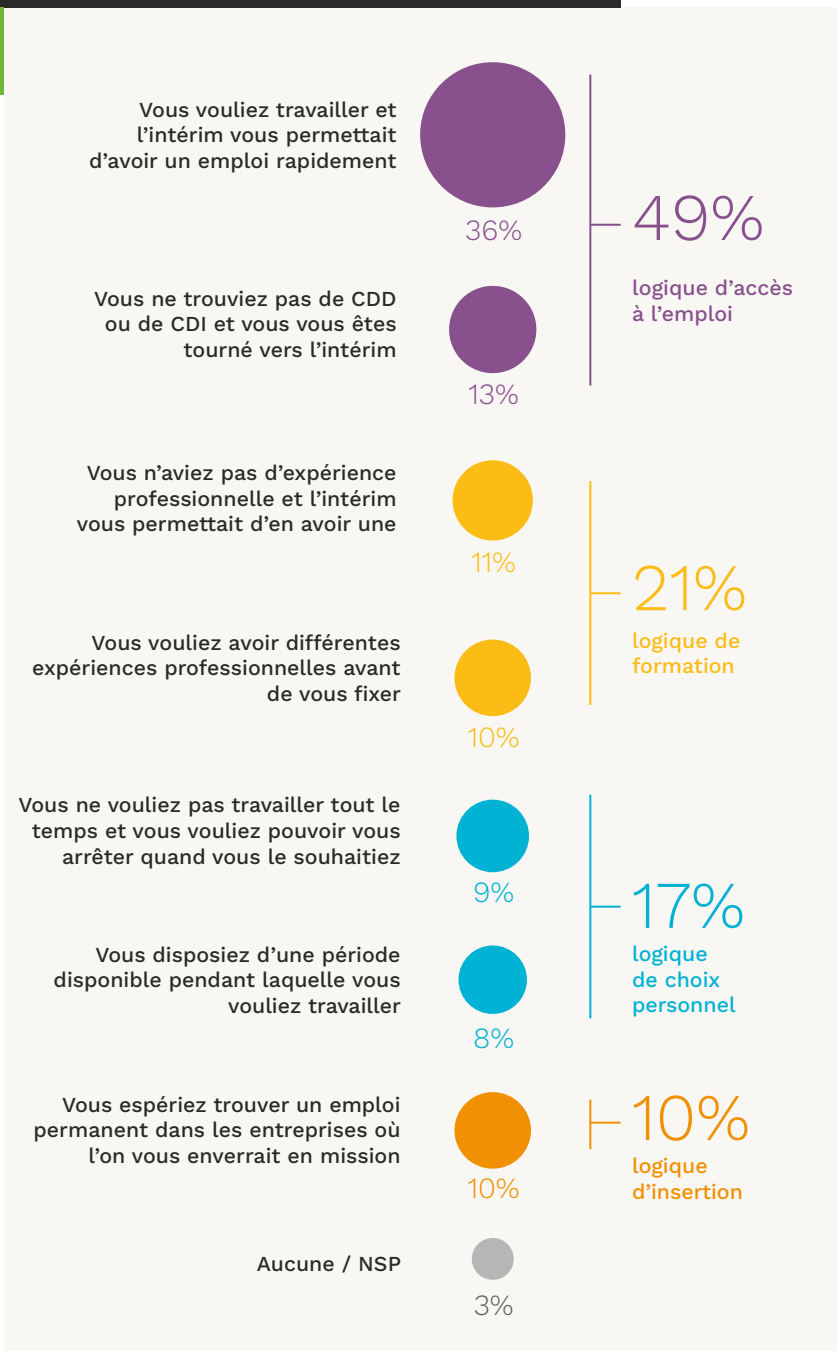

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d’intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

Pour la moitié des nouveaux entrants (**49%**, stable), le recours à l’intérim s’inscrit dans une **logique d’accès à l’emploi** : avoir un emploi rapidement, et à défaut d’obtenir un CDI / CDD pour certains.

Pour un cinquième (**21%**, -5 pts) il s’agit d’une **bonne opportunité de formation** : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1ère expérience professionnelle.

Pour **17%** cela correspondait davantage à une **logique de choix personnel** et pour **10%** à une **logique d’insertion**.

Des logiques d'entrée en intérim globalement stables au cours du temps

QUESTION
Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 20221

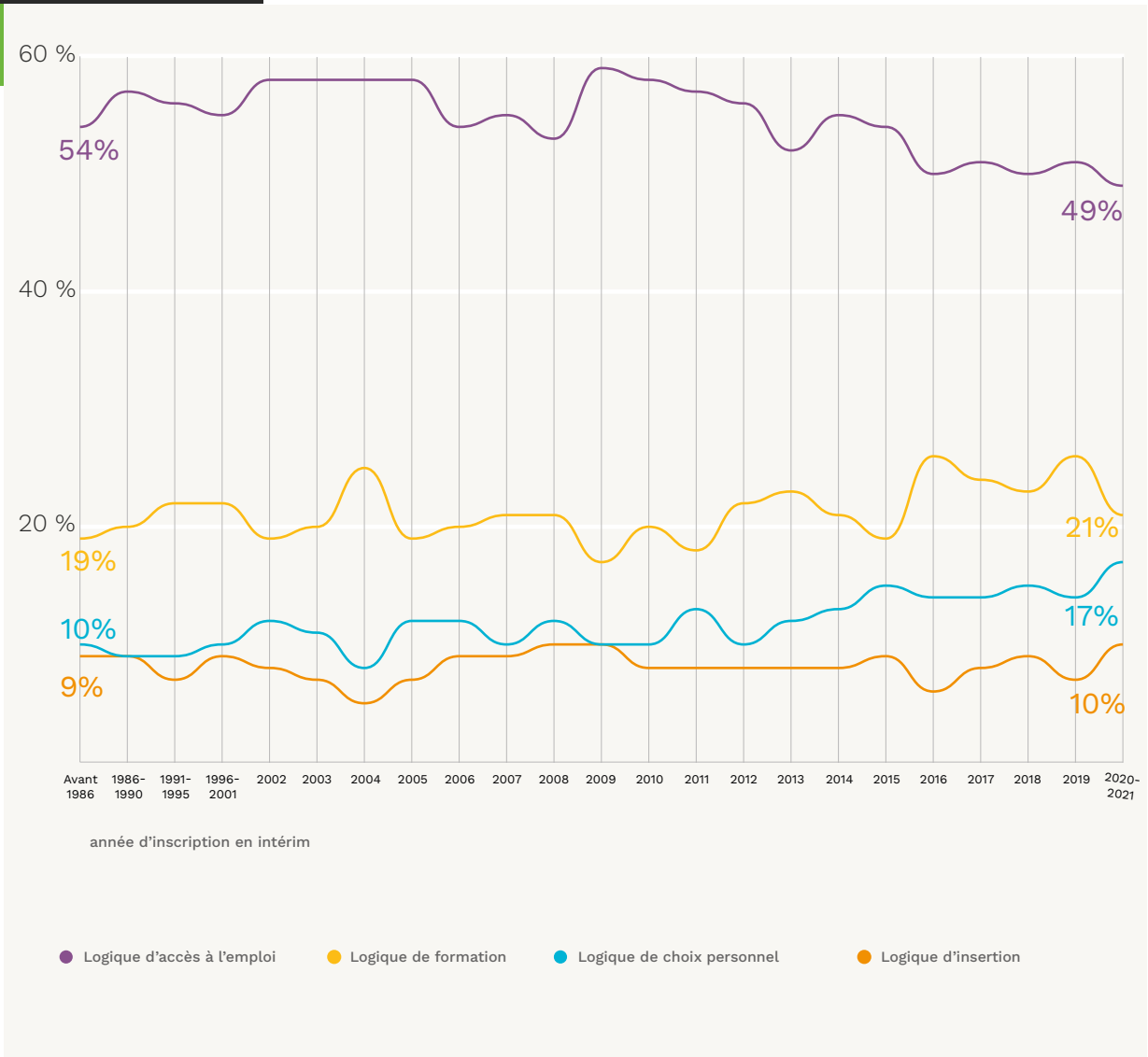

La rapidité d'obtention d'un emploi et le besoin de se constituer une ou des expériences sont les raisons les plus fréquentes à l'origine de l'entrée en intérim. **L'intérim constitue une opportunité et une alternative parmi d'autres dans les parcours professionnels.**

Malgré certaines variations, cette représentation s'inscrit comme une tendance de fond quelle que soit la cohorte de nouveaux entrants observée.

Partie 2

LES PARCOURS PROFESSIONNELS SUR UN AN

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

ÉCHANTILLON INTERROGÉ

500
nouveaux entrants intérimaires en mars 2021
(première inscription en intérim entre 2020 et 2021 et en mission d'intérim en mars 2021)

1 500
intérimaires en mars 2021
(première inscription en intérim avant 2020 ou entre 2020 et 2021 donc quelle que soit l'ancienneté)

TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2021
toutes les personnes interrogées étaient en intérim

MARS 2022
moment de l'enquête

analyse comparative des expériences professionnelles

Trois nouveaux entrants sur dix ont connu des périodes sans mission au cours de l'année tandis qu'ils souhaitaient travailler : une proportion en baisse

QUESTION
Au cours des douze derniers mois, y a-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?

POPULATION
- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2020/2021 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022

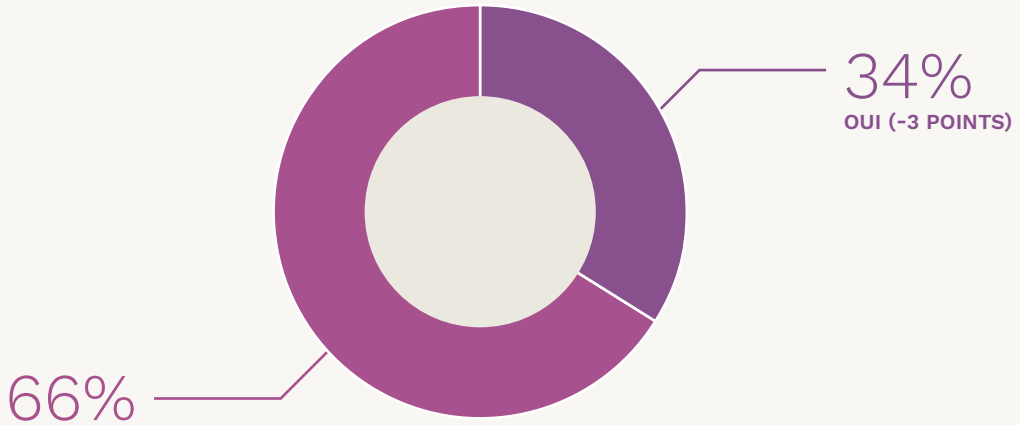

Nouveaux entrants en 2020/2021
interrogés en mars 2022

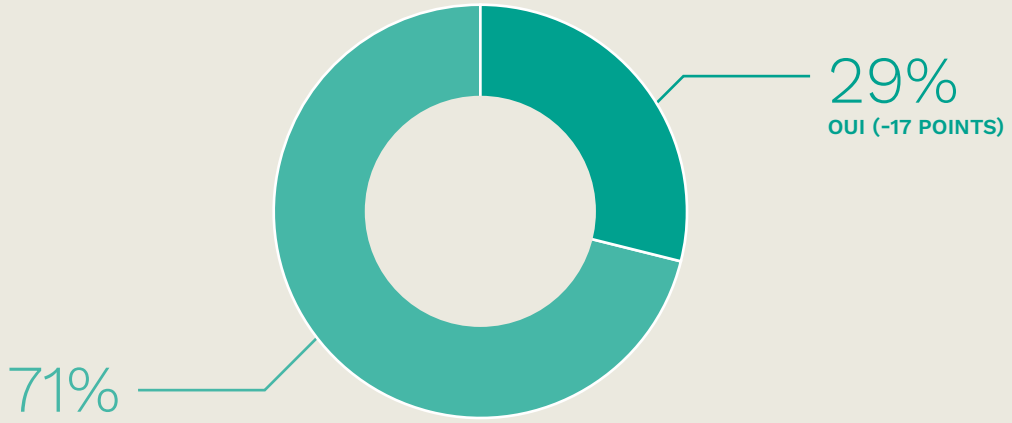

Ensemble des intérimaires de mars 2021
interrogés en mars 2022

34%
des nouveaux entrants ont eu des périodes sans mission entre mars 2021 et mars 2022 **alors qu'ils souhaitaient travailler.**

Point positif : la part de nouveaux entrants en « déficit de mission » baisse (-3 pts).

Elle baisse également sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2021, et ce de manière plus significative encore (-17 pts).

En parallèle, les refus de missions progressent également

QUESTION
Toujours au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim ?

POPULATION
- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2020/2021 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022

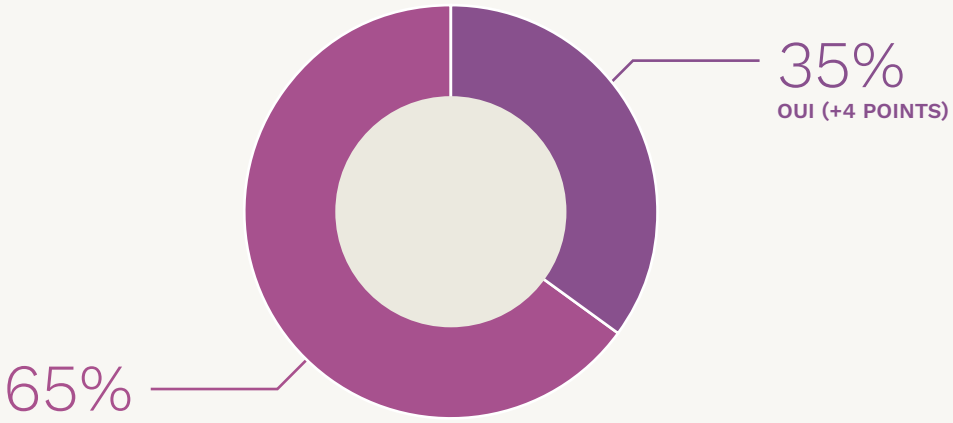

Nouveaux entrants en 2020/2021
interrogés en mars 2022

Ensemble des intérimaires de mars 2021
interrogés en mars 2022

35%

des nouveaux entrants de 2020/2021 déclarent avoir refusé au moins une mission dans l'année, contre 31% pour les primo-entrants de 2019.

Ce taux de refus progresse sur l'ensemble des intérimaires (+7pts), et pas uniquement chez les nouveaux entrants.

Dans ce contexte de fortes demandes de main d'œuvre, les intérimaires semblent se montrer plus sélectifs qu'auparavant.

Des raisons de refus de missions particulièrement liées à la fois au lieu de travail et aux caractéristiques des missions proposées

QUESTION
Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?

POPULATION
- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2020/2021 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022

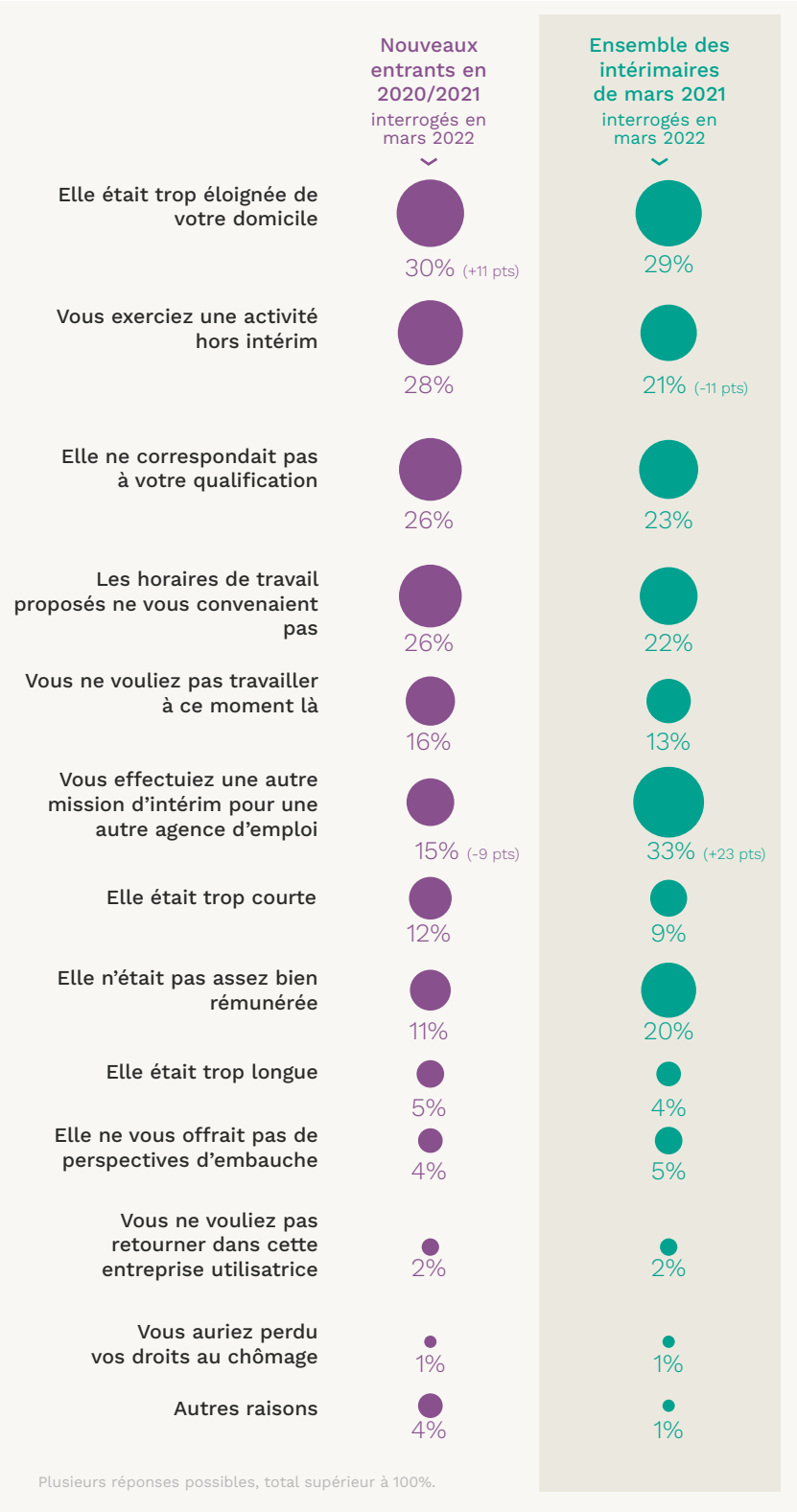

Le refus de missions des nouveaux entrants s'explique principalement par les **caractéristiques des missions proposées** : adéquation à la qualification (26%), horaires de travail (26%)...
Mais également : éloignement du domicile en forte hausse (30% +11pts)

A l'inverse, la part de nouveaux entrants expliquant leur refus par le fait qu'ils étaient déjà en mission diminue (15%, -9 pts).

La part des refus pour cause d'activité hors intérim reste stable (28%).

Sur 100 nouveaux entrants en 2020/2021, 33 étaient en CDI ou en CDD au cours du mois de mars 2022

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2020/2021

POPULATION
nouveaux entrants
entrée en intérim : 2020/2021
en mission d'intérim : mars 2021
interrogés : mars 2022

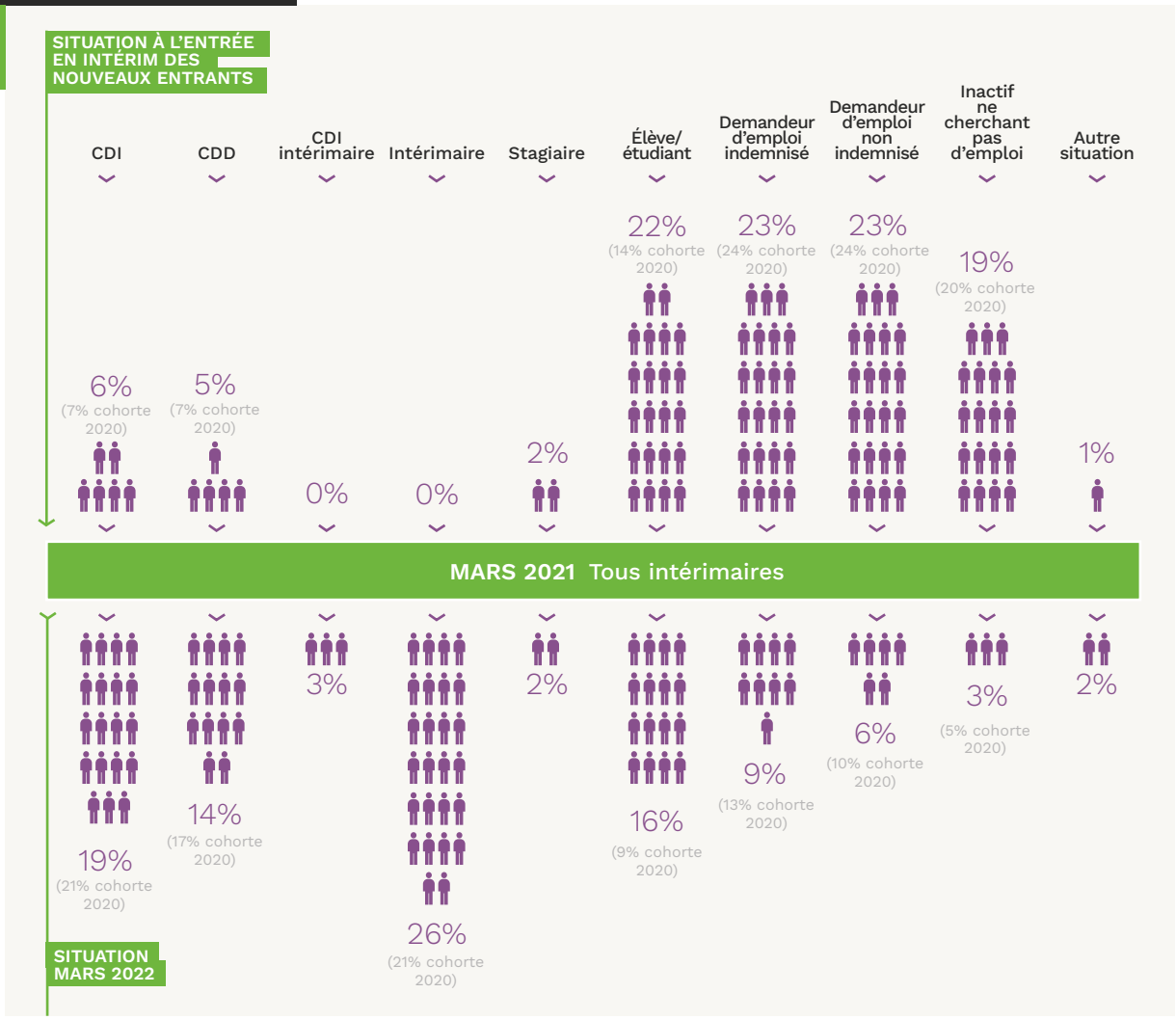

33% (38% en 2019)

des nouveaux entrants sont en CDI ou en CDD 1 à 2 ans après leur passage en intérim.
19% en CDI (21% pour la vague précédente)
14% en CDD (17% pour la vague précédente).

26%

sont toujours intérimaires.

15%

La proportion des demandeurs d'emploi passe de 46% à l'entrée en intérim à 15%, 1 à 2 ans après le passage en intérim.

La part des demandeurs d'emploi est plus importante pour les nouveaux entrants que pour la cohorte de mars 2021

QUESTION
Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2022) ?

POPULATION
- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2019/2020; entrée en intérim : 2020/2021; en mission d'intérim : mars 2021
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020; en mission d'intérim : mars 2021; interrogés : mars 2022

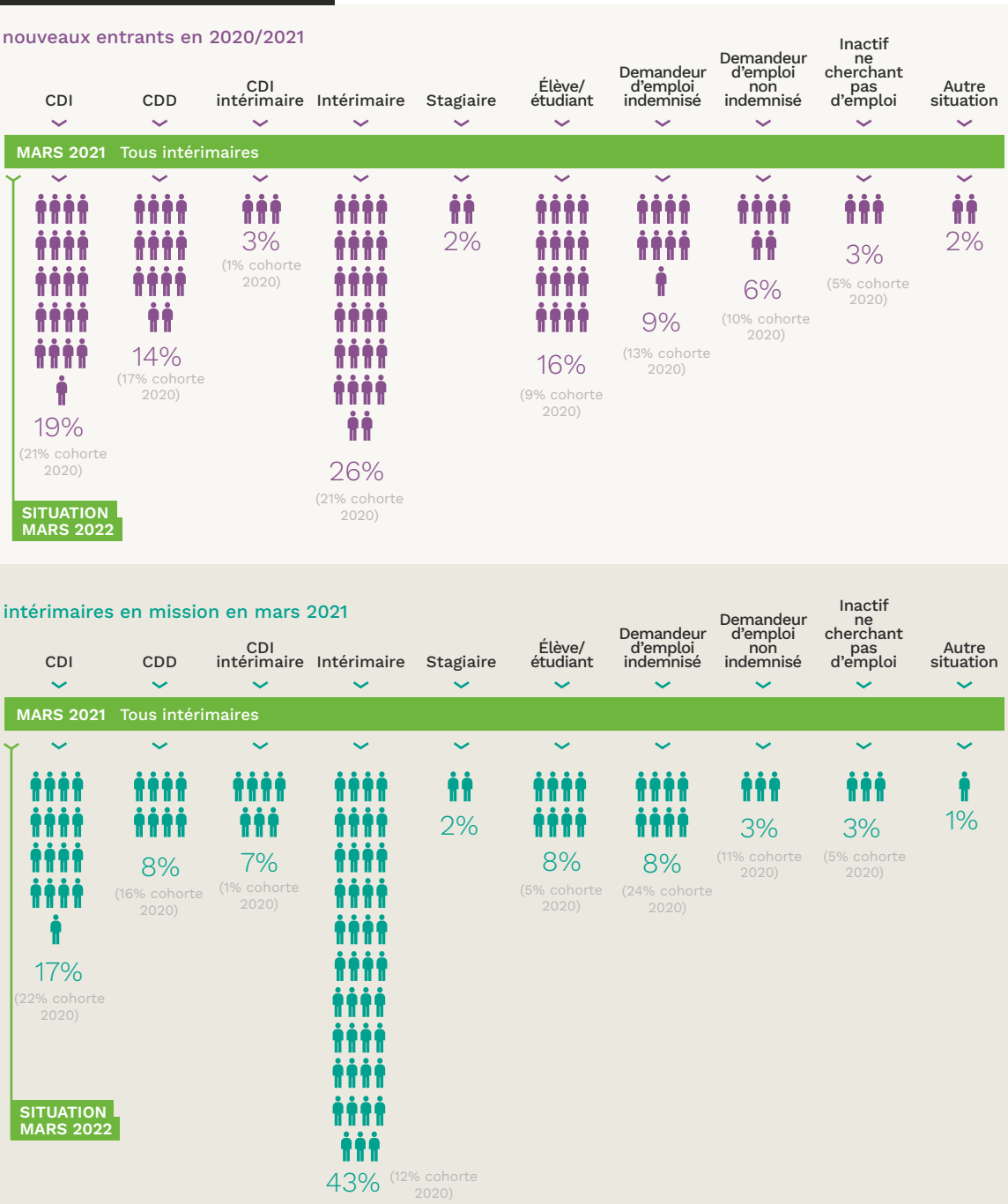

En mars 2022, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2021 se distinguent quelque peu.

Si les nouveaux entrants et les intérimaires de mars 2021 accèdent au CDI dans des proportions comparables...

...on observe chez les nouveaux entrants davantage de CDD mais également plus de demandeurs d'emploi. Ils sont par ailleurs proportionnellement plus nombreux à sortir de l'intérim et à rester dans le circuit des études.

Les propositions d'autres formes de contrat offertes par les entreprises utilisatrices sont davantage refusées

QUESTION
Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?

POPULATION
- nouveaux entrants
  entrée en intérim : 2020/2021
  en mission d'intérim : mars 2021
  interrogés : mars 2022
- intérimaires de mars 2021
  entrée en intérim : entre 1990 et 2020
  en mission d'intérim : mars 2021
  interrogés : mars 2022

Nouveaux entrants en 2020/2021

41%
(+5 points)
des intérimaires se sont vu proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices

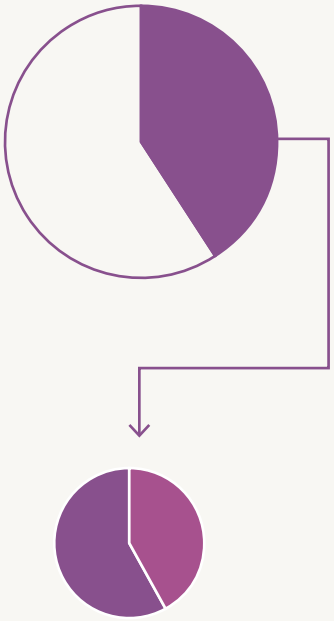

41%
(+4 points)
n'ont pas accepté cette proposition d'une autre forme de contrat

Intérimaires de mars 2021

42%
(+6 points)
des intérimaires se sont vu proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices

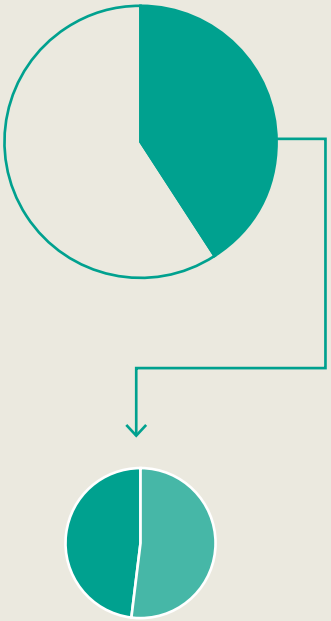

52%
(+9 points)
n'ont pas accepté cette proposition d'une autre forme de contrat

41%
des nouveaux entrants (+5 points) se sont vus proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices :

25%
un CDI

18%
un CDD

8%
un autre contrat (hors intérim).

41% (+4pts) ont refusé cette proposition.

Cette hausse de proposition mais aussi de refus se retrouve également auprès de la cohorte d'intérimaires de mars 2021.

Une augmentation des propositions émises par les agences d'emploi en matière de CDII chez les intérimaires… mais pas chez les nouveaux entrants

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose…

POPULATION

- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2020/2021 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

24% des nouveaux entrants se sont vus proposer une autre forme de contrat par les agences d'emploi :

12% un CDI

11% un CDD

9% un CDII

La part des nouveaux entrants s'étant vu proposer un CDII baisse de 6 points par rapport aux nouveaux entrants de 2019…

… Alors même qu'elle progresse de 13 points sur l'ensemble des intérimaires en poste en mars 2021 (qu'ils soient nouveaux ou pas dans l'intérim).

Les sorties de l'intérim sont davantage le fait d'un choix que d'un manque de missions

QUESTION
Vous n'êtes plus intérimaire.
Est-ce parce que...?

POPULATION
- nouveaux entrants — entrée en intérim : 2020/2021 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022
- interimaires de mars 2021 — entrée en intérim : entre 1990 et 2020 — en mission d'intérim : mars 2021 — interrogés : mars 2022

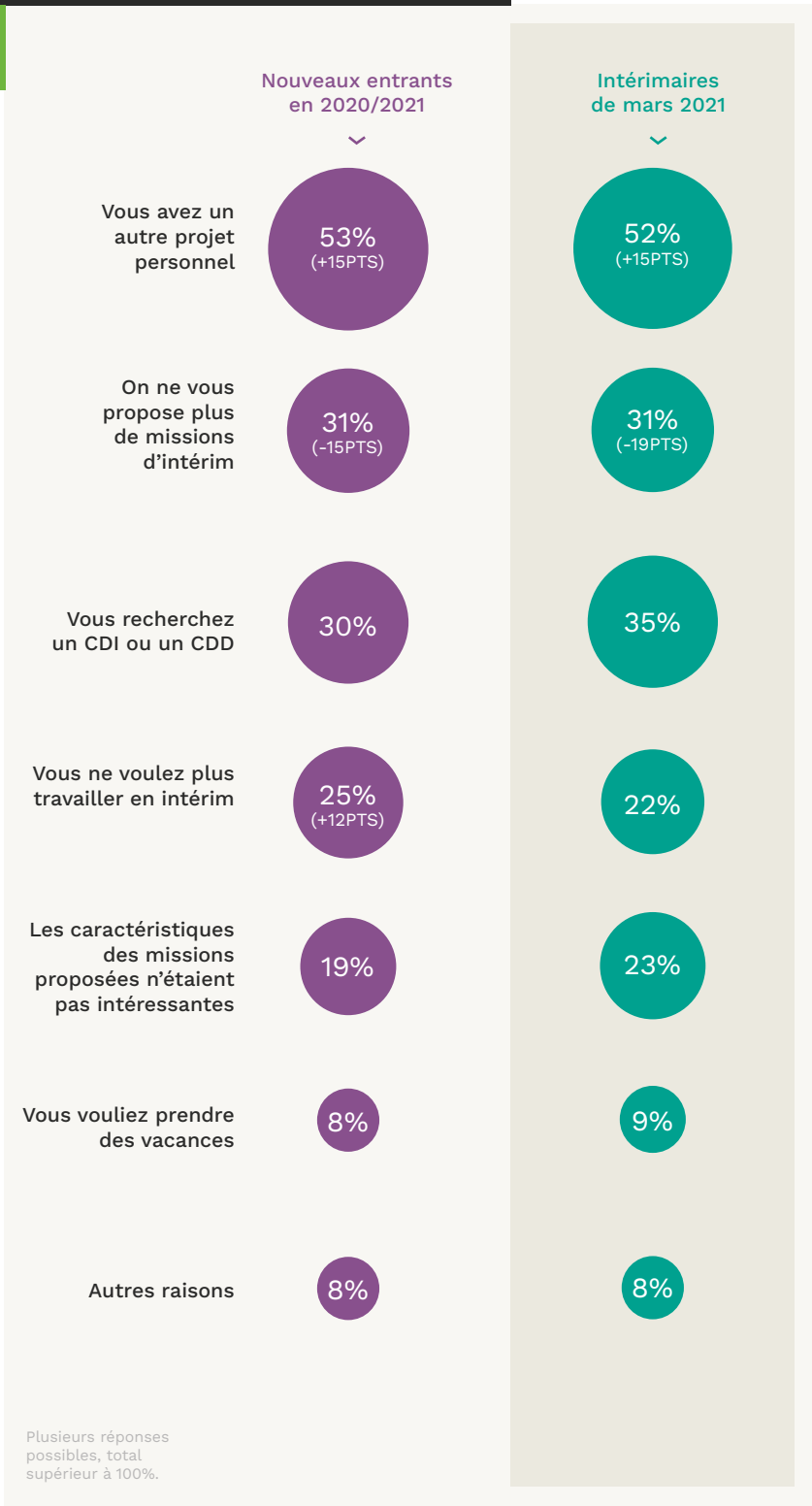

Les raisons évoquées par les nouveaux entrants 2020-2021 pour expliquer le fait qu'ils ne sont plus intérimaires relèvent d'abord d'un **choix**.

Notamment :

53%
pour un autre projet personnel

30%
parce qu'ils recherchaient un CDI ou CDI

25%
parce qu'ils ne voulaient plus travailler en intérim

31%
L'absence de proposition de missions, évoquée par près d'un tiers tout de même (31%) est en net recul (-15pts).

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr
Tel : 01 55 07 85 61
Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C124913
www.fsc.org